

Des caméras embarquées disponibles chez Autobacs

A Paris, le 25.02.19 – En France, de plus en plus de conducteurs équipent leur véhicule d'une caméra embarquée (appelée également dashcam). Même si 73 %* des conducteurs français n'en utilisent pas encore, 15 %* d'entre eux envisagent d'en acheter une dans les douze prochains mois et 52 %* sont encore indécis. Face à cette demande grandissante, Autobacs a décidé de proposer une large gamme de dashcams dans les rayons de ses magasins d'Ile de France.

Qu'est-ce qu'une dashcam (caméra de tableau de bord) ?

Une dashcam est une caméra embarquée dans un véhicule utilisée pour enregistrer des vidéos du point de vue du conducteur. Elle est généralement fixée sur le tableau de bord ou sur le pare-brise sous le rétroviseur central. En fonction du modèle, l'angle de vue peut varier entre 120° et 180°. L'appareil peut avoir deux objectifs, un pour l'extérieur de l'habitacle et un pour l'intérieur. Certains modèles disposent d'une caméra supplémentaire à installer à l'arrière du véhicule. Les dashcams sont équipées d'un capteur de chocs : cette fonction utilise un accéléromètre afin de détecter les collisions ou les freinages brutaux et empêche ainsi la suppression de toute vidéo quand un choc violent ou un freinage brutal a été détecté. D'autres produits intègrent la fonction GPS ou le mode « parking » qui permet de déclencher l'enregistrement en cas d'incident lorsque le véhicule est en stationnement.

La dashcam est aussi appelée Boîte Noire pour voiture car elle peut fournir une multitude d'informations pouvant servir comme preuves lors d'accident ou d'acte de vandalisme. Les vidéos peuvent ainsi être remises aux services de police ou de justice.

Que dit la loi en France ?

Les dashcams sont parfaitement légales en France. Selon le code pénal, elles ne portent pas atteinte à la vie privée comme pourrait le faire la vidéosurveillance car les images sont captées dans un lieu privé. Cependant, il est strictement interdit de les diffuser sur les réseaux sociaux ou lors de réunions, sous peine de poursuites.

Il faut savoir également que certaines compagnies d'assurance proposent jusqu'à 10 % de remise sur les contrats si le véhicule est équipé d'une dashcam.

Les dashcams chez Autobacs

En termes d'achat, les français ont des exigences précises en ce qui concerne les fonctionnalités des dashcams : 53 % d'entre eux souhaitent avoir la possibilité d'obtenir des images en haute résolution et 41 % des personnes interrogées recherchent de la technicité comme l'amélioration automatique de l'image dans le brouillard ou dans l'obscurité. Toujours d'après une étude OnePoll, 42 % des sondés seraient prêts à investir entre 115 et 225 euros pour une dashcam.

Pour répondre à la demande des clients, Autobacs propose, dans ses magasins, une sélection de dashcams à partir de 69.95 €.



NBDVR22 de NEXTBASE à 99.95 €

Rendez-vous dès maintenant dans l'un des onze centres Autobacs d'Ile de France pour découvrir tous les modèles proposés.

La philosophie d'Autobacs : *Améliorer la vie de tous les automobilistes en la rendant plus pratique, agréable, amusante et sûre à travers ses produits et services*

*Etude réalisée par OnePoll entre le 25 juin 2018 et le 5 juillet 2018 auprès de 1 000 conducteurs français possédant une voiture